

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00145

PROGRAMMATION 2017 DU CONTRAT DE VILLE : DEUXIEME TRANCHE

Le Bureau communautaire a été convoqué le 12 mai 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 48

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE,
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON,
M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc FAURE,
M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 mai 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170413-D20170014510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170524

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2017

PROGRAMMATION 2017 DU CONTRAT DE VILLE : DEUXIEME TRANCHE

La loi du 21 février 2014 de programmation de la ville et de la cohésion urbaine redéfinit les quartiers prioritaires à partir du critère unique de concentration urbaine de pauvreté et instaure un nouveau contrat, le contrat de ville urbain et social pour la période 2015-2020.

Par la délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2015, le Contrat de Ville 2015-2020 a été adopté. Ce Contrat de Ville est constitué d'un contrat cadre porté par l'Agglomération et décliné en conventions d'application communales et thématiques. Il définit une nouvelle géographie prioritaire, et concerne ainsi 39 quartiers sur 12 communes concernant 70 000 habitants.

Les trois priorités repérées sur le territoire pour réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain sont les suivantes :

- renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ces habitants ;
- améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération ;
- développer l'activité économique et favoriser l'emploi.

Pour 2017, un appel à projet a été lancé. 348 projets ont ainsi été recensés. 79 projets sollicitent le soutien financier de Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau en date du 23 mars 2017 a validé le financement de 48 projets au titre de la tranche 1 à hauteur de 301 400 € en fonctionnement et 80 500 € en investissement.

Au titre de la seconde tranche de programmation du contrat de ville, Saint-Etienne Métropole propose de soutenir 13 projets complémentaires (cf. annexe 1) en apportant un financement à hauteur de 67 100 € en subvention de fonctionnement, réparti de la manière suivante :

PRIORITES DU CONTRAT DE VILLE	Nombre d'actions	Montant accordé
Renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ces habitants	6	47 400 €
Développer l'activité économique et favoriser l'emploi	7	19 700 €
TOTAL	13	67 100 €

D'autre part, Saint-Etienne Métropole en tant qu'animateur du Contrat de ville propose de faire appel à une Assistance à Maitrise d'Ouvrage dans le cadre des dispositifs suivants :

- évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville 2015/2020 pour un coût total prévisionnel de 14 000 €. A ce titre, Saint-Etienne Métropole sollicite un financement de l'Etat à hauteur de 7 000 € (cf. annexe 2),

- animation de la rencontre des acteurs du Contrat de Ville pour un coût total prévisionnel de 3 000 €. A ce titre, Saint-Etienne Métropole sollicite un financement de l'Etat à hauteur de 1 500 € (cf. annexe 2).

Pour les subventions en fonctionnement supérieures à 23 000 € et ou pour toutes subventions en investissement quel que soit le montant, des conventions seront signées.

En revanche, dans un souci de simplification des démarches administratives et financières avec les associations, le mandatement des subventions inférieures à 23 000 € s'effectuera en un seul versement après notification.

En contrepartie, les associations et autres structures bénéficiaires devront conduire les actions conformément aux moyens projetés et s'engageront à fournir le compte rendu d'exécution de leurs actions.

Le non-respect de leurs obligations aura pour effet le reversement de tout ou partie de l'aide financière attribuée.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la seconde tranche de programmation du contrat de ville ;**
- **approuve le versement en une fois des subventions versées aux associations bénéficiant d'une aide financière inférieure à 23 000 € en fonctionnement ;**
- **approuve le conventionnement avec l'organisme privé porteur d'action citée ci-dessus :**
 - **pour le fonctionnement et dont le montant des subventions est supérieur à 23 000 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à percevoir les subventions de l'Etat ;**
- **les dépenses et recettes correspondantes seront imputées sur le budget de l'exercice 2017 :**
 - **dépenses de fonctionnement : articles 6574/ 65734 / 65737 / 65738, chapitre 65 ;**
 - **recettes de fonctionnement : articles 74718, 7473 et 7472, chapitre 74.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU

ANNEXE 1

Priorité n°1: Renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants

intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
RADIO ONDAINE / Radios citoyennes – Paroles de citoyens	Quartiers prioritaires de SEM	Valoriser les habitants des quartiers prioritaires en leur donnant la parole grâce à la radio Valoriser, informer, expliquer les actions menées dans les quartiers Provoquer la rencontre et la discussion entre les habitants Désenclaver les quartiers et créer des événements dans ceux-ci avec la radio "outil de médiation"	23 000	3 900
CENTRE SOCIAL SOUS PAULAT / la source numérique	Quartiers prioritaires de Roche la Molière, Unieux et Firminy	Assurer un appui technique sur les quartiers par des ateliers (en itinérant auprès des centres sociaux, des services des communes, médiathèque etc., de la MLJ etc.)	91 130	18 000
ZOOMACOM / Pole ressources numérique de l'agglomération	Quartiers prioritaires de SEM	Assurer un appui technique auprès des espaces publics numériques et des structures de proximité en matière de médiation numérique et de développement de nouveaux usages (par des sessions de formation, des ateliers, etc.) Former les animateurs utilisant les TIC	31 315	18 000
MAISON DES POTES 42 /Lutte contre les discriminations	Quartiers prioritaires de SEM	Etablir une coopération entre différentes associations travaillant sur les questions de discriminations / travailler à la mise en place d'outils partagés afin d'accompagner le montage et le pilotage de projets valorisant le vivre ensemble / sensibiliser, former et échanger sur la pratique afin de favoriser l'accès aux droits.	5 500	2500
CENTRE SOCIAL DE LA TALAUDIERE / et si on jouait tous ensemble	Quartiers prioritaires de SEM	Favoriser l'accès aux loisirs et à la vie sociale des personnes en situation de handicap Renforcer les partenariats des associations luttant contre les discriminations des personnes handicapées et développer les connaissances des professionnels, partenaires, adhérents et habitants des territoires sur la compréhension des situations de handicap dans l'accès aux loisirs et à la vie sociale. Cette action est menée en étroite collaboration avec les centres sociaux du Crêt de Roc et du Soleil.	6 443	2 000
LIGUE POUR L'ENSEIGNEMENT / Eduquer à la citoyenneté et au vivre ensemble	Quartiers prioritaires de SEM	Réfléchir et échanger sur les enjeux de la citoyenneté, les valeurs républicaines dans une perspective éducative/amener le public ciblé à adopter des pratiques pédagogiques citoyennes / permettre aux participants de s'approprier des outils pédagogiques	8 000	3 000
TOTAL PRIORITE N°1			165 388	47 400

ANNEXE 1

Priorité n°3: Développer l'activité économique et favoriser l'emploi

intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
Relais emploi / Centre Social Colibri	Quartier Cotonne à SAINT-ETIENNE	Accueillir, informer et orienter vers le Service Public de l'emploi	20214	1000
Relais emploi / Maison de Quartier du Crêt de Roc	Quartier Crêt de Roc à SAINT-ETIENNE	Accueillir, informer et orienter vers le Service Public de l'emploi	16900	1000
Relais emploi / Centre Social Sysley	Quartier Sud-est à SAINT-ETIENNE	Accueillir, informer et orienter vers le Service Public de l'emploi	26500	2500
Relais emploi / PIMMS	Quartier Montreynaud à Saint-Etienne	Accueillir, informer et orienter vers le Service Public de l'emploi	43000	2500
Relais emploi / Centre Social Arlequin	Quartier Terrenoire à SAINT-ETIENNE	Accueillir, informer et orienter vers le Service Public de l'emploi	23004	1200
Relais emploi / AGASEF	Quartier Centre Ville / Montcel à la Ricamarie	Accueillir, informer et orienter vers le Service Public de l'emploi	25000	2500
Insertion professionnelle – Equipe d'entretien sud-est	Quartiers Sud-Est à Saint-Etienne	Créer et organiser une équipe d'entretien pour les espaces publics à l'aide d'un encadrant technique Préserver le cadre de vie	66 100	9 000
			TOTAL PRIORITE N°3	19 700

ANNEXE 2**Actions portées par Saint-Etienne Métropole :**

Porteur et intitulé de l'action	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Demande ETAT
SAINT-ETIENNE METROPOLE / Evaluation à mi parcours du contrat de ville 2015/2020	Quartiers prioritaires de SEM	Rendre compte de la mise en oeuvre et des résultats du programme d'actions et, d'autre part, d'apprécier le fonctionnement et l'impact du contrat de ville.	14 000	7 000
SAINT-ETIENNE METROPOLE / Journée annuelle des acteurs du contrat de ville	Quartiers prioritaires de SEM	Organiser un temps fort de travail technique s'adressant aux associations, structures et services de terrain, aux porteurs d'actions et aux représentants des conseils citoyens sur un thème directeur « valeurs de la république et laïcité ». Cette rencontre repose sur des témoignages, des travaux partagés autour de questions précises, la mise en avant de préconisations et l'affichage d'objectifs prioritaires pour l'année à venir.	3 000	1 500